

Lissajoux

Nom : Lissajoux Numéro matricule du recrutement : 526 526

Prénoms : Jean-Baptiste Surnom :

**ÉTAT CIVIL.**

Né le 7 Janvier 1884, à St. Pardoux la Rivière canton de St. Pardoux la Rivière, département de la Corrèze, résidant à St. Pardoux la Rivière canton de Laroche Via département de la Corrèze, profession d' valet de chambre fils de Leonard et de Marie Combes, domiciliés à St. Pardoux canton de Laroche Via département de la Corrèze

N° 12 de tirage dans le canton de Laroche Camillac

**SIGNALEMENT.**

Cheveux et, sourcils blonds  
yeux bleus, front ordinaire  
nez rectiligne, bouche  moyenne  
menton  rond, visage ovale  
Taille : 1 m. 182 cent. Taille rectifiée : 1 m. 182 cent.

**MARQUES PARTICULIÈRES :**

Degré d'instruction : (général (1) 3)  
(militaire (2) 1)

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
(Indiquer la nature des dispenses.)

Approuvé en 1915 - Bon en 1916  
Dispense art. 22 - Justification de famille  
Compris dans la 1 partie de la liste du recrutement cantonal ( 1 portion )

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
(Campagnes, libérations, actions d'honneur, etc.)

Classé dans les services auxiliaires par la Commission sp. de Tulle le 6 octobre 1908 pour fixation permanente sur un échelon gauche.

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
PAR SEITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE

Date	Commune	Subdivisions de région	D'après ou le recensement
<u>27/9/08</u>	<u>St. Pardoux la Rivière</u>	<u>Paris (62)</u>	<u>287</u>
<u>30 juillet 1910</u>	<u>5ème Magasin à Paris (62)</u>		<u>2</u>

**EPOQUE à laquelle l'homme est passé dans :**

la disponibilité de l'armée active	la réserve de l'armée active	l'armée territoriale	la réserve de l'armée territoriale	DATE de la libération du service militaire
		<u>1908</u>	<u>1916</u>	<u>1916</u>

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**

Passé dans la \_\_\_\_\_ de l'armée active le \_\_\_\_\_

**DANS LA RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE**

A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans l' \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans l' \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Passé dans l'armée territoriale le \_\_\_\_\_

**DANS LA RÉSERVE DE L'ARMÉE TERRITORIALE**

A accompli une période d'exercices dans l' \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le \_\_\_\_\_

Libéré du service militaire le \_\_\_\_\_

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1884.  
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
(3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Approuvé.  
Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Corrèze. — Registre matricule. — 2-89-1003.